
Positionnement MACF : défendre la souveraineté industrielle française et européenne, une condition essentielle à la souveraineté alimentaire

Septembre 2025

1. Position de l'UNIFA

La souveraineté industrielle constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour la France et pour l'Europe. L'industrie des engrais, soumise depuis 2005 au système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE-ETS¹), s'est engagée dans une dynamique industrielle de décarbonation. Depuis près de vingt ans, **nos industries investissent massivement** pour réduire leur empreinte carbone et maintenir en Europe une production compétitive et durable.

Le **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)**, dont la mise en œuvre a été décidée au niveau européen après plusieurs années de discussions, s'inscrit dans l'ambition de neutralité carbone européenne. À compter de janvier 2026, il s'appliquera progressivement aux engrais – d'abord à hauteur de 2,5 % – jusqu'en 2034. Son objectif est d'éviter les distorsions de concurrence avec les fertilisants importés hors EU fortement émetteurs de Gaz à effet de serre (GES) au niveau de leur production alors que les industriels européens sont soumis au marché carbone (SEQE-ETS) et à la suppression progressive de leurs quotas gratuits. Il ne s'agit pas d'un dispositif conjoncturel ou d'une contrainte supplémentaire, mais d'un **outil structurel, indispensable pour assurer une concurrence loyale, réduire les fuites de carbone et consolider la souveraineté industrielle européenne**.

Ce mécanisme représente également une opportunité : celle de soutenir les investissements de décarbonation dans nos filières industrielles. Mais cette transition a un coût. La diminution progressive des quotas gratuits et la mise en place du MACF rappellent qu'il est **nécessaire de construire un modèle viable de partage des coûts**.

Cet effort ne peut pas reposer uniquement sur les industriels des engrais, sur les agriculteurs ou encore l'aval agroalimentaire. La question n'est pas de faire porter le poids de la transition à un seul maillon, mais de réfléchir à une **répartition équitable des coûts tout au long de la chaîne de valeur**, des producteurs d'engrais, jusqu'aux consommateurs finaux en passant par les filières agricoles et agroalimentaires et la distribution.

L'UNIFA souhaite contribuer non seulement à la réflexion de cette répartition des coûts mais également à l'identification de **solutions concrètes pour faciliter la mise en place d'initiatives de décarbonation**. Car c'est seulement par une approche collective et équilibrée que nous pourrions conjuguer **souveraineté industrielle, souveraineté alimentaire et ambition climatique**.

¹ Les marchés carbone, également nommés Systèmes d'Échange de Quotas d'Émissions (**SEQE**) ou système de permis d'émissions négociables (**ETS** en anglais pour Emissions Trading Schemes) sont des outils réglementaires facilitant l'atteinte d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES)